

Compte-Rendu de la CCP

du 3 décembre 2013

PNT RIN

Actualités.....	2
Promotions 1ère catégorie	2
Promotions RIN Hors Catégorie.....	2
Inscriptions en A+.....	3
Promotions RIN Catégorie Exceptionnelle.....	3
Promotions à RIN Échelon Spécial.....	3

ACTUALITÉS

2013, encore une année blanche pour les personnels non-titulaires RIN !

Malgré les promesses de l'Administration, l'année 2013 n'a rien apportée. Pas de revalorisation du point d'indice, pas d'augmentation du montant des primes pour s'aligner, à minima, sur celles attribuées aux attachés ! Comme à son habitude, l'administration s'est montrée incapable de relayer auprès de BERCY, les dossiers essentiels et les légitimes revendications que **FORCE OUVRIERE** porte ! Parallèlement, l'administration saupoudre de quelques mesurette :

- 1 mois de réduction d'ancienneté pour tous, sauf cas disciplinaire,
- En catégorie exceptionnelle, l'échelon spécial comportera désormais 3 chevrons au lieu d'un.
- L'accès à la 1^{ère} catégorie débutera à l'indice brut 404, mais personne n'est concerné !

Ces mesurette devaient être effectives avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2013, mais il n'en sera rien, au mieux elles prendront effet en 2014.

A savoir également, malgré le nombre important de très bons dossiers, l'administration n'accepte plus des flux de promotions exceptionnels, ce qui rend de plus en plus difficile les accès à la catégorie supérieure. De plus, compte tenu de la diminution des effectifs nos CCP pourraient être conjointes avec celles de DAFU et HN 68 dès 2014. **FORCE OUVRIERE** reste très vigilant à ce que cette mesure ne bloque pas complètement les promotions des RIN.

Du côté des autres personnels non-titulaires, le décret d'application de la loi de déprécarisation, dite aussi "loi SAUVADET" n'est paru que le 26 octobre 2013, ce qui induit, aucune titularisation en 2013 ! l'Administration envisage donc d'organiser dans l'année 2014 les formalités de titularisation pour, si possible, 100 % des personnels susceptibles d'accéder aux catégories A, B et C. Rien n'est prévu en 2015. 2016 sera la dernière année pour permettre la titularisation aux agents qui n'avaient pas assez d'ancienneté en 2014.

PROMOTIONS 1ÈRE CATÉGORIE

Au titre de l'année 2014

NOM	Prénom	Service	Observation
HAUTCASTEL	Patricia	DEAL Guadeloupe	

PROMOTIONS RIN HORS CATÉGORIE

Au titre de l'année 2014

NOM	Prénom	Service	Observation
BINON	Lionel	DDTM 83	
HUA	Chongyue	CGDD	

NOM	Prénom	Service	Observation
BAUDE-LE-GULUDEC	Guénaële	DREAL Nord-Pas-de-Calais	
PAUMARD	Dominique	DGITM	
FOULTIER	Agnès	CETE Lyon	

INSCRIPTIONS EN A+

Au titre de l'année 2014

NOM	Prénom	Service	Observation
BAGHI	Jacques	DREAL Languedoc Roussillon	
CAZIER	Catherine	DREAL Picardie	Sous réserve
AOUADJ	Smaïn	DRIEA	
AUGER	Delphine	SG	

PROMOTIONS RIN CATÉGORIE EXCEPTIONNELLE

Au titre de l'année 2014

NOM	Prénom	Service	Observation
BRAILLON	Marie-Céline	CGDD	
POINTEREAU	Christine	DGALN	
VARIN	Eric	DIRM	
BERCARU	Gabriel	DGAC	
RUNGETTE	Denis	DREAL Basse Normandie	

PROMOTIONS À RIN ÉCHELON SPÉCIAL

Au titre de l'année 2014

NOM	Prénom	Service	Observation
GUILBAUD	Jacques	DDT 09	

Vos élus à la CCP

Noël CUBBEDU Tel : 03 80 69 53 86, mail : noel.cubbedu@intradef.gouv.fr

Jean-Pierre LANCELOT a pris sa retraite, juste après la dernière CCP RIN, nous le remercions pour son action militante ;

Il est remplacé en tant que représentante suppléante par : Louissette WENDLING

Syndicat National

Permanence FO-PETULTEM

Tel 01.40.81.24.20

Fax 01.40.81.24.13

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDE-METL- Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus ! Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.